

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3667

2 décembre 2014

SOMMAIRE

A-R-A Retail Centers S.à.r.l.	175990	Neo Tourist International S.à r.l.	175978
CC Global Investments Master Fund GP	175980	New Generation Investments Luxem- bourg	175978
CDS Constructions S.à.r.l.	175970	NW Europe Holdings S.à r.l.	175985
Cofely Services S.A.	175970	Odyssey GP	175977
CP Partners S.A.	175970	OPG European Holdings (lux) s.à r.l.	175975
DIF ESP Holding Luxembourg S.à r.l. ...	176016	Orion IV European 18 S.à r.l.	175979
Dragonfly Finance S.à r.l.	175970	Orion IV European 9 S.à r.l.	175978
Evergreen Holding S.à r.l.	175991	Ouestia Holdings S.A.	175974
Evergreen S.à r.l.	175991	«Ouestia Intermediate S.à r.l.	175976
Evong S.A.	176015	Pagilux S.A.	175976
Global Collect Luxco S.C.A.	175982	Pareti Holdings S.à r.l.	175970
Gui Lin S.à r.l.	175971	Park Luxco 2 S.à r.l.	175974
Hat Trick S.A.	175971	P.C. Invest S.A.	175976
HECF Schlosstrasse 20 S.à r.l.	175972	Peche Martins International S.à r.l.	175977
Iberestate International S.A.	175971	Pharmaconsult s.à r.l.	175979
IDG Ventures Atlantic II Infobright S.à.r.l.	175971	Phoenix Financial SPF	175978
Impact Finance Investment S.à r.l.	175972	Picadilly Holdings S.A.	175976
INA Acquisition S.à r.l.	175972	Poolco 1 S.A.	175979
INA Holdings S.à r.l.	175973	P.P.I.L. S.A.	175974
International Group Company S.A.	175972	Premium Portfolio SICAV II	175975
Jalapa UK Holding S.C.Sp.	175973	Premium Portfolio SICAV II	175977
Kellogg Lux I S.à r.l.	176011	Prestim S.A.	175979
Maison Pétrole Beta (Luxembourg)	176003	Project Oxford Holding S.à r.l.	175992
NAEV-Immo S.A., SICAV-FIS	175975	Publishing and Arts Group S.A.	175973
Nebis Holding S.A.	175974	Quad/Graphics Luxembourg 1 S.à r.l. ...	175977
Nebis Holding S.A., SPF	175974	SpaceWays UK Holding S.C.Sp	175973

Cofely Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activités Zare llot Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 26.709.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFELY Services S.A.

Référence de publication: 2014174447/10.

(140200215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

CP Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111/115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 156.635.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bascharage, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174451/10.

(140199868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

CDS Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9459 Longsdorf, 19, Marxbierg.
R.C.S. Luxembourg B 95.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sonja Didier

Le gérant

Référence de publication: 2014174431/11.

(140199638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Dragonfly Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 189.290.

Les statuts coordonnés au 16 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014174470/11.

(140199817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pareti Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 147.453.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014174832/12.

(140200157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Hat Trick S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, Boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 187.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175379/10.

(140200818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Gui Lin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 6, avenue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 31.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10/10/14. Signature.

Référence de publication: 2014175375/10.

(140200539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Iberestate International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 30.587.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2014175406/13.

(140200741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

IDG Ventures Atlantic II Infobright S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.103.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 novembre 2014

1. Monsieur Vincent Regnault a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 31 janvier 2014.
2. Monsieur Raphael Rozanski, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 31 juillet 1972, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
3. Le siège social a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez prendre note que les adresses professionnelles de Madame Mounira MEZIADI et Tobias STEMMLER, gérants B, se situent désormais au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IDG Ventures Atlantic II Infobright S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014175407/21.

(140201052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

HECF Schlossstrasse 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 160.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2014175389/10.

(140200802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Impact Finance Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 162.044.

Le siège social de Impact Finance Investment S.à r.l. a été transféré au 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014175402/12.

(140201164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

International Group Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 43.932.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 octobre 2014

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 octobre 2014:

Le conseil à la majorité des membres prend acte de la nomination au poste d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017 de:

- Madame Stéphanie ROTOLONI, née le 22 juin 1977 à Senigallia (Italie), demeurant professionnellement 11, boulevard Docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg.

Le mandataire

Référence de publication: 2014175422/14.

(140200913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

INA Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.254.

Extrait des décisions de l'Associé Unique prises en date du 10 novembre 2014

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Brian Patterson, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 10 novembre 2014;

- de nommer la personne suivante avec effet au 10 novembre 2014 et pour une durée indéterminée:

* Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, New York 10152 (Etats-Unis d'Amérique), en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour extrait analytique conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014175415/18.

(140200847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Publishing and Arts Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 143.552.

constituée le 28 novembre 2009 par-devant le notaire Maître ARRENSDORFF, de résidence à Mondorf-les-Bains

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2014 que:

- FIDUCIAIRE SCHERER S.à r.l., ayant son siège social au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange, enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés -Luxembourg sous le numéro B70802, a été nommée commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020;

- les mandats d'administrateur de Monsieur Charles KAUFHOLD, de Madame Christine LOUIS-HABERER et de DI-VERSITE INDUSTRIES S.A. ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PUBLISHING & ARTS GROUP S.A.

Référence de publication: 2014175583/17.

(140200511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

INA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.250.

Extrait des décisions de l'Associé Unique prises en date du 10 novembre 2014

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Brian Patterson, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 10 novembre 2014;

- de nommer la personne suivante avec effet au 10 novembre 2014 et pour une durée indéterminée:

* Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, New York 10152 (Etats-Unis d'Amérique), en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour extrait analytique conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014175416/18.

(140200506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

**SpaceWays UK Holding S.C.Sp, Société en Commandite spéciale,
(anc. Jalapa UK Holding S.C.Sp.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 187.302.

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Restated Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der SpaceWays Germany Holding S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), abgeschlossen am 23. Mai 2014

1) Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr

(i) Name

Mit Wirkung zum 31. Oktober 2014 heißt die Gesellschaft: " SpaceWays UK Holding S.C.Sp. " (die "Gesellschaft") und nicht mehr Jalapa UK Holding S.C.Sp..

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. November 2014.

SpaceWays UK Holding S.C.Sp.

Unterschrift

Référence de publication: 2014175430/19.

(140200530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

**Nebis Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Nebis Holding S.A., SPF).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 113.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 07 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175545/10.

(140200430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Ouestia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 187.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175559/10.

(140200869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 70.405.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 novembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175568/16.

(140201032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Park Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 190.338.

Extrait des décisions de l'Associé Unique prises en date du 10 novembre 2014

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Brian Patterson, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 10 novembre 2014;

- de nommer la personne suivante avec effet au 10 novembre 2014 et pour une durée indéterminée:

* Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, New York 10152 (Etats-Unis d'Amérique), en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour extrait analytique conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014175570/18.

(140200790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

NAEV-Immo S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 157.422.

Die Bilanz zum 30. Juni 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 12. November 2014.
Für die NAEV-Immo S.A., SICAV-FIS
Universal-Investment-Luxembourg S. A.
Alain Nati / Katrin Nickels

Référence de publication: 2014175544/14.

(140200632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

OPG European Holdings (lux) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.550,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 124.976.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de la réunion du 3 octobre 2014, a transféré avec effet immédiat le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au:

- 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.
Pour OPG European Holdings (Lux) S.à r.l.
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014175565/15.

(140201056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Premium Portfolio SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 145.322.

Auszug aus den Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Premium Portfolio SICAV II

Die Ordentliche Generalversammlung der Premium Portfolio SICAV II vom 12. November 2014 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Frank Endres, Vorsitzender
Ulrich Juchem, stellv. Vorsitzender
Ralf Hammerl, Mitglied
Jochen Seiff, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-1471 Luxembourg bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015 als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, den 12. November 2014.

Für Premium Portfolio SICAV II
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014175575/25.

(140200825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

P.C. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 78.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175566/9.

(140200798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

«Ouestia Intermediale S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 189.412.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175560/10.

(140200875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Picadilly Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 90.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014175572/11.

(140201135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Pagilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, rue Philippe II / Place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 58.262.

Modification de l'adresse de l'administrateur Nicolas PIERRE de 18bis, rue Principale L-8361 Goetzingen à 22B Rue de la Libération L-8245 Mamer.

Modification de l'adresse de l'administrateur Jacqueline PIERRE de 18bis, rue Principale L-8361 Goetzingen à 22B Rue de la Libération L-8245 Mamer.

Révocation de la société PLF EUROPE SA RCS B136813, dont le siège social est établi au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au poste d'administrateur.

Nomination de la société NP Invest Sàrl, RCS B172462, dont le siège social est établi au 7-9 rue Philippe II L-2340 Luxembourg, au poste d'administrateur, avec pouvoir de signature conjointe avec l'administrateur délégué. Son mandat expirera en 2018.

Révocation de la société PLF EUROPE SA RCS B136813, dont le siège social est établi au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg de son poste d'administrateur délégué.

Nomination de Monsieur Nicolas PIERRE, né le 23 avril 1969 à Gardanne, demeurant 22B Rue de la Libération L-8245 Mamer, au poste d'administrateur délégué, avec pouvoir de signature individuelle. Son mandat expirera en 2018.

Nomination de Monsieur Laurent HERMANN, né le 31 janvier 1971 à Darney, demeurant 5 rue Mozart, F-57100 Thionville, au poste de directeur délégué à la gestion journalière, avec pouvoir de signature conjointe avec l'administrateur délégué. Son mandat expirera en 2018.

Luxembourg, le 12/11/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014175584/24.

(140201161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Odyssey GP, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 174.884.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175554/9.

(140200820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Premium Portfolio SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 145.322.

Der Jahresbericht vom 30. Juni 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Premium Portfolio SICAV II

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014175574/11.

(140200824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Peche Martins International S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 36.128.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement du 23/10/2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société PECHE MARTINS INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Radia DOUKHI, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2014175587/16.

(140201044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Quad/Graphics Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 36.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.027.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 novembre 2014 que:

1. La démission de Monsieur Philippe SALPETIER, gérant de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet au 31 octobre 2014;

2. Madame Inna Hörner, née à Karaganda, Khazakhstan, le 25 octobre 1980, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommée gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175604/18.

(140200899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Phoenix Financial SPF, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 174.614.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175571/9.

(140201185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

New Generation Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 130.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014175547/10.

(140200836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Neo Tourist International S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 36.199.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement du 23/10/2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société NEO TOURIST INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Radia DOUKHI, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2014175546/16.

(140201043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Orion IV European 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 182.391.

EXTRAIT

En date du 10 novembre 2014, Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173948, alors associé unique de Orion IV European 9 S.à r.l., a cédé la totalité de ses douze mille cinq cents (12,500) parts sociales qu'elle détenait dans Orion IV European 9 S.à r.l. à Orion IV European 31 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191641.

Suite à cette cession, Orion IV European 31 S.à r.l. est devenue l'associé unique de Orion IV European 9 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion IV European 9 S.à r.l.

Référence de publication: 2014175558/19.

(140200627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Pharmaconsult s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3348 Leudelange, 21, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 153.654.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175592/9.

(140200828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Poolco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 150.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014175596/10.

(140200958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Prestim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 162.655.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 décembre 2013 à 11.30 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:

THE CLOVER, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2014175598/16.

(140200891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Orion IV European 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 186.794.

EXTRAIT

En date du 10 novembre 2014, Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173948, alors associé unique de Orion IV European 18 S.à r.l., a cédé la totalité de ses douze mille cinq cents (12,500) parts sociales qu'elle détenait dans Orion IV European 18 S.à r.l. à Orion IV European 31 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191641.

Suite à cette cession, Orion IV European 31 S.à r.l. est devenue l'associé unique de Orion IV European 18 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion IV European 18 S.à r.l.

Référence de publication: 2014175556/19.

(140200626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

CC Global Investments Master Fund GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.355.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of October.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

“CC Global Advisers LLC”, a company incorporated under the laws of Delaware, USA, having its registered office 45, Rockefeller Plaza, Suite, New York, NY 10111, United States,

here represented by Me Jonathan BURGER, Avocat à la Cour, residing professionally at 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said power of attorney, after having been initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “CC Global Investments Master Fund GP”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under number B 168.355, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on April 18th, 2012, pursuant to a deed of the notary Maître Henri HELLINCKX, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1197 of May 12th, 2012 (the “Company”).

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to act these resolutions contained into the agenda:

Agenda:

1. Restatement of Article 2 as follows: "The Company may act as general partner of, and subscribe shares in CC GLOBAL INVESTMENTS MASTER FUND, a Luxembourg partnership limited by shares, qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund, subject to the Luxembourg Law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended".

2. Transfer of the registered office of the Company to 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg with immediate effect;

3. Restatement of Article 4 as follows: "The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-city, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meetings its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad".

4. Appointment of Mr. Dennis Klemming, born on April 7, 1962 in Stockholm (Sweden), residing professionally at 1900 Purdy Avenue, Unit 2007, Miami Beach, Florida 33139, United States as member of the board of managers of the Company with immediate effect.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 2 as follows:

"The Company may act as general partner of, and subscribe shares in CC GLOBAL INVESTMENTS MASTER FUND, a Luxembourg partnership limited by shares, qualifying as an investment company with variable share capital -specialised investment fund, subject to the Luxembourg Law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company to 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg with immediate effect.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 4 as follows: "The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meetings its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad".

Forth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Dennis Klemming, born on April 7th, 1962 in Stockholm (Sweden), residing professionally at 1900 Purdy Avenue, Unit 2007, Miami Beach, Florida 33139, United States as member of the board of managers of the Company with immediate effect for an unlimited period of time.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«CC Global Advisers LLC», une société constituée en vertu des lois du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 45, Rockefeller Plaza, Suite, New York, NY 10111, Etats Unis,

ici représentée par Me Jonathan BURGER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de «CC Global Investments Master Fund GP», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.355, constituée en date du 18 avril 2012 selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1197 du 12 mai 2012 (la «Société»).

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Refonte de l'Article 2 comme suit: "La Société peut agir en tant qu'associé commandité de, et souscrire à des actions dans la société en commandite par actions luxembourgeoise CC GLOBAL INEVSTMENTS MASTER FUND, qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, soumis à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007, telle que modifiée".

2. Transfert du siège social de la Société au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

3. Refonte de l'Article 4 comme suit: "Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance de la Société. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger".

4. Nomination de M. Dennis Klemming, né le 7 avril 1962 à Stockholm (Suède), avec adresse professionnelle au 1900 Purdy Avenue, Unit 2007, Miami Beach, Floride 33139, Etats-Unis en tant que membre du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat pour une période illimitée.

Première résolution

L'Associée Unique décide de refondre l'Article 2 comme suit:

"La Société peut agir en tant qu'associé commandité de, et souscrire à des actions dans la société en commandite par actions luxembourgeoise CC GLOBAL INEVSTMENTS MASTER FUND, qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, soumis à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007, telle que modifiée".

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de la Société au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de refondre l'Article 4 comme suit: "Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance de la Société. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger".

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de nommer M. Dennis Klemming, né le 7 avril 1962 à Stockholm (Suède), avec adresse professionnelle au 1900 Purdy Avenue, Unit 2007, Miami Beach, Floride 33139, Etats-Unis en tant que membre du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat pour une période illimitée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. BURGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2014. LAC/2014/47643. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 04 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171797/131.

(140196818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Global Collect Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.405.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of October,

Before the undersigned, Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Global Collect Luxco S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.405 (the Company).

The Company was incorporated on 29 April 2010, pursuant to a deed drawn up by Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1314 on 25 June 2010. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on 20 December 2013 pursuant to a deed drawn up by the same notary, published in the Mémorial under number 1136 on 6 May 2014.

The Meeting is opened and chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairperson appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairperson, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been appointed, the chairperson declares that:

I. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list signed by the shareholders or their authorised representatives, the Bureau of the Meeting and the notary. This attendance list and the powers of attorney will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all the shares are represented. The Meeting is thus regularly constituted and may deliberate and decide on the items of the agenda enclosed to the convening notices sent to all shareholders by registered mail on 23 September 2014.

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment and restatement of article 30 of the articles of association of the Company;
 2. Dissolution of the Company;
 3. Appointment of the liquidator;
 4. Powers of the liquidator;
 5. Instructions to the liquidator; and
 6. Miscellaneous.
- IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend and restate article 30 of the Articles, so that it shall read henceforth as follows:

“ **Art. 30. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The general meeting of the Shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of the Shareholders, the liquidators shall have full powers to realise the Company’s assets and pay its liabilities.

The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the holders of Ordinary Shares in accordance with the penultimate paragraph of article 8.3.”

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint I.L.L. Services S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153141, as the Company’s liquidator (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Fourth resolution

The Meeting resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the Shareholders. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorized to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, subject to the drawing-up of interim accounts and in accordance with the Articles.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realize all the Company’s assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Bureau of the Meeting.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le premier jour d’octobre,

Par-devant le soussigné Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Global Collect Luxco S.C.A., une société en commandite par actions constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.405 (la Société).

La Société a été constituée le 29 avril 2010, suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1314 du 28 juin 2010. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 20 décembre 2013, suivant acte reçu par le même notaire, publié au Mémorial numéro 1136 du 6 mai 2014.

L'Assemblée commence et est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'Assemblée nomme Solange Wolter, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg comme scrutateur.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été formé, le président déclare ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence signée par eux ou leurs représentants, par le Bureau de l'Assemblée et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront enregistrées avec le présent acte.

II. Qu'il ressort de la liste de présence que toutes les actions sont représentées. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et décider sur les points de l'ordre du jour attaché aux convocations pour l'Assemblée qui ont été envoyées par lettres recommandées en date du 23 septembre 2014.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification et refonte de l'article 30 des statuts de la Société;
2. Dissolution de la Société;
3. Nomination du liquidateur;
4. Pouvoirs du liquidateur;
5. Instructions au liquidateur; et
6. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier et reformuler l'article 30 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 30. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

L'assemblée générale des Actionnaires nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'assemblée générale des Actionnaires, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux détenteurs des Actions Ordinaires conformément à l'avant dernier paragraphe de l'article 8.3.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer I.L.L. Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.141 comme liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Actionnaires. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser aux Actionnaires des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intermédiaires soient établis et conformément aux présents Statuts.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande des Actionnaires, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le Bureau de l'Assemblée.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47169. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171960/153.

(140196501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

NW Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 160.476.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) NW Europe (No.2) Limited Partnership, a limited partnership organized and existing under the laws of England and Wales pursuant to the Limited Partnerships Act 1907 with registered number LP014408, acting by its general partner, Northwood Canada AIV GP Limited Partnership, an Alberta Limited Partnership, itself acting by its general partner Northwood Canada AIV GP LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States, duly represented by Dominique Reichelt, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) NW Europe Co-Invest (No.2) Limited Partnership, a limited partnership organized and existing under the laws of England and Wales pursuant to the Limited Partnerships Act 1907 with registered number LP014410, acting by its general partner, Northwood Canada AIV GP Limited Partnership, an Alberta Limited Partnership, itself acting by its general partner Northwood Canada AIV GP LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States, duly represented by Dominique Reichelt, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3) Northwood Employees LP, a limited partnership, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle 19808, USA, itself represented by its general partner Northwood GP LLC, duly represented by Dominique Reichelt, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4) NW Europe Employees Co-Invest Limited Partnership, a limited partnership, incorporated and existing under the laws of England and Wales pursuant to the Limited Partnership Act 1907, under registration number LP 14417, acting by its general partner, Northwood Canada AIV GP Limited Partnership, an Alberta Limited Partnership, itself acting by its general partner Northwood Canada AIV GP LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States, duly represented by Dominique Reichelt, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of NW Europe Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 160.476, having its registered office 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 20 April 2011 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1523 on 9 July 2011 (the "Company"). The articles of incorporation were amended for the last time on 30 July 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A. The Shareholders declared and requested the notary to record what follows:

The Shareholders together hold one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class A Shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class B Shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class C shares, two million five hundred thousand (2,500,000) Class D Shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class E Shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class F Shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class G Shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class H Shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class I and one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class J Shares in issue in the Company.

B. The Shareholders, representing the entire share capital of the Company, then declared and requested the undersigned notary to record the following resolutions taken by unanimous vote of the Shareholders:

First Resolution

The Shareholders resolve to create a new class "K" of shares (the "Class K Shares") within the share capital of the Company. The Class K Shares shall reflect the Company's investments in NW PM 1 S.à r.l. and NW PM 2 S.à r.l. and shall as such be entitled to any proceeds derived from such investments. The Class K Shares shall have specific rights and obligations set out in the Company's articles of association as amended pursuant to the resolutions here below.

Second Resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 137,500.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class A Shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class B Shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class C Shares, two million five hundred thousand (2,500,000) Class D Shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class E Shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class F Shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class G, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class H Shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class I Shares and one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class J Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, up to an amount of one hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 162,500.-) by the creation and issue of two million five hundred thousand (2,500,000) Class K Shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Subscription and payment

Thereupon, NW Europe (No.2) Limited Partnership, pre-named, here represented as aforementioned, declares to subscribe for two million four hundred thirty-five thousand eight hundred and eighty (2,435,880) Class K Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty four thousand three hundred fifty eight Euro and eighty cents (EUR 24,358.80).

Thereupon, Northwood Employees LP, pre-named, here represented as aforementioned, declares to subscribe for sixty four thousand one hundred and twenty (64,120) Class K Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to six hundred forty one Euro and twenty cents (EUR 641.20).

The amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) is as now available to the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third Resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Company's articles of incorporation in the following manner:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred sixty- two thousand five hundred Euro (EUR 162,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares (the "Class A Shares"), one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares (the "Class B Shares"), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) class C shares (the "Class C Shares"), two million five hundred thousand (2,500,000) class D shares (the "Class D Shares"), one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E shares (the "Class E Shares"), one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F shares (the "Class F Shares"), one million two hundred fifty thousand (1,250,000)

class G shares (the “Class G Shares”), one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H shares (the “Class H Shares”), one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class I shares (the “Class I Shares”), one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class J shares (the “Class J Shares”) and two million five hundred thousand (2,500,000) class K shares (the “Class K Shares”) and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares the Class I Shares and the Class J Shares the “Classes of Shares” and each a “Class of Shares”), with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. The Company may issue additional classes of shares. Each Class of Shares shall be exclusively entitled to all proceeds relating to a specific investment.

The Class A Shares shall entitle their holders to all proceeds directly or indirectly relating to NW DP Investment S.à r.l., such as returns on capital, dividend distributions, loan repayments or interest. The Class B Shares shall entitle their holders to all proceeds directly or indirectly relating to NW One Warrington S.à r.l. such as returns on capital, dividend distributions, loan repayments or interest. The Class C Shares shall entitle their holders to all proceeds directly or indirectly relating to NW Finance Company S.à r.l. and NW G Holding S.à r.l. such as returns on capital, dividend distributions, loan repayments or interest. The Class D Shares shall entitle their holders to all proceeds directly or indirectly relating to NW S Holdings S.à r.l. such as returns on capital, dividend distributions, loan repayments or interest. The Class E Shares shall entitle their holders to all proceeds directly or indirectly relating to Finsbury Dials such as returns on capital, dividend distributions, loan repayments or interest. The Class F Shares shall entitle their holders to all proceeds directly or indirectly relating to NW 90 LA Holdco Limited and NW 90 LA Holdings Limited such as returns on capital, dividend distributions, loan repayments or interest. The Class G Shares shall entitle their holders to all proceeds directly or indirectly relating to NW Diagonal Mar B.V such as returns on capital, dividend distributions, loan repayments or interest. The Class H Shares shall entitle their holders to all proceeds directly or indirectly relating to NW HSQ S.à r.l. such as returns on capital, dividend distributions, loan repayments or interest. The Class I Shares shall entitle their holders to all proceeds directly or indirectly relating to NW FSP S.à r.l. such as returns on capital, dividend distributions, loan repayments or interest. The Class J Shares shall entitle their holders to all proceeds directly or indirectly relating to NW Templar House Holdco Limited and NW Templar House Limited such as returns on capital, dividend distributions, loan repayments or interest. The Class K Shares shall entitle their holders to all proceeds directly or indirectly relating to NW PM 1 S.à r.l. and NW PM 2 S.à r.l. such as returns on capital, dividend distributions, loan repayments or interest.

Any proceeds unrelated to NW DP Investment S.à r.l., NW One Warrington S.à r.l., NW Finance Company S.à r.l., NW G Holding S.à r.l., NW S Holdings S.à r.l., Finsbury Dials, NW 90 LA Holdco Limited, NW 90 LA Holdings Limited, NW Diagonal Mar B.V., NW HSQ S.à r.l., NW FSP S.à r.l., NW Templar House Holdco Limited, NW Templar House Limited, NW PM 1 S.à r.l. and NW PM 2 S.à r.l. shall be distributed equally among all shareholders pro rata to the number of shares held by each of them.

In addition to the issued share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Class of Shares in addition to its nominal value is transferred. The premium account shall remain allocated and reserved to the relevant Class of Shares. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares of the relevant Class of Shares which the Company may repurchase only from the holder(s) of shares of such Class of Shares, to offset any net realized losses with respect to such Class of Shares, to make distributions to the holder(s) of such Class of Shares in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve pro rata to the amount of profits produced by such Class of Shares."

Fourth Resolution

The Shareholders resolve to authorize any manager of the Company, acting with full power of substitution, to record the resolutions adopted above in an appropriate manner in the Company’s books and accounts.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) NW Europe (No.2) Limited Partnership, une société en commandite organisée et existant sous les lois de l’Angleterre et du Pays de Galles selon la Loi sur les sociétés en commandite de 1907 enregistrée sous le numéro LP014408,

agissant via son associé gérant commandité, Northwood Canada AIV GP Limited Partnership, une société en commandite d'Aiberta, agissant via son associé gérant commandite Northwood Canada AIV GP LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Dominique Reichelt, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) NW Europe Co-Invest (No.2) Limited Partnership, une société en commandite organisée et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles selon la Loi sur les sociétés en commandite de 1907 enregistrée sous le numéro LP014410, agissant via son associé gérant commandite, Northwood Canada AIV GP Limited Partnership, une société en commandite d'Aiberta, agissant via son associé gérant commandité Northwood Canada AIV GP LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Dominique Reichelt, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3) Northwood Employees LP, une société en commandite, constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle 19808, Etats-Unis d'Amérique, agissant via son associé gérant commandité Northwood GP LLC, ici représentée par Dominique Reichelt, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

4) NW Europe Employees Co-Invest Limited Partnership, une société en commandite, organisée et existant sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles selon la Loi sur les sociétés en commandite de 1907 enregistrée sous le numéro LP 14417, agissant via son associé gérant commandite, Northwood Canada AIV GP Limited Partnership, une société en commandite d'Aiberta, agissant via son associé gérant commandité Northwood Canada AIV GP LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Dominique Reichelt, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les «Associés») de NW Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.476, constituée en date du 20 avril 2011 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1523 le 9 juillet 2011 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Les Associés ont déclaré et requis le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Les Associés ensemble détiennent un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe A, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe B, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe C, deux millions cinq cent mille (2.500.000) Parts Sociales de Classe D, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe E, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe F, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe G, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe H, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe I et un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe J émises par la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

B. Les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont ensuite déclaré et requis du notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes adoptées par un vote unanime des Associés:

Première Résolution

Les Associés décident de créer une nouvelle classe «K» de parts sociales au sein du capital social de la Société (les «Parts Sociales de Classe K»). Les Parts Sociales de Classe J reflèteront les investissements de la Société dans NW PM 1 S.à r.l. et NW PM 2 S.à r.l., et donneront droit à ce titre à tous les produits découlant de ces investissements. Les Parts Sociales de Classe K auront des droits et des obligations spécifiques exposés dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous.

Deuxième Résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 137.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe A, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe B, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe C, deux millions cinq cent mille (2.500.000) Parts Sociales de Classe D, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe E, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe F, un million deux cent cinquante mille (1.250.000)

Parts Sociales de Classe G, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe H, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe I et un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de cent soixante-deux mille cinq cents Euro (EUR 162,500,-) par la création et l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) Parts Sociales de Classe K, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et paiement

NW Europe (No.2) Limited Partnership, prénommée, ici représentée comme indiqué, déclare alors souscrire à deux millions quatre cent trente-cinq mille huit cent quatre-vingt (2.435.880) Parts Sociales de Classe K et de les payer entièrement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de vingt-quatre mille trois cent cinquante-huit Euros et quatre-vingt cents (EUR 24.358,80).

Northwood Employees LP, prénommée, ici représentée comme indiqué, déclare alors souscrire à soixante-quatre mille cent vingt (64.120) Parts Sociales de Classe K et de les payer entièrement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de six cent quarante et un Euros et vingt cents (EUR 641,20).

Le montant de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième Résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Associes décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société de la façon suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 162.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A»), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B»), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de Classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de Classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de Classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de Classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de Classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de Classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de Classe J (les «Parts Sociales de Classe J») et deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de Classe K (les «Parts Sociales de Classe K») et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les parts sociales de Classe I, les “Classes de Parts Sociales” et chacune “Classe de Parts Sociales”), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Chacune des parts sociales donne droit à une voix aux assemblées ordinaires et extraordinaires. La Société peut émettre des classes de parts sociales additionnelles. Chaque Classe de Parts Sociales donnera exclusivement droit à tous les produits relatifs à un investissement spécifique.

Les Parts Sociales de Classe A donnent droit à leurs propriétaires aux produits directs ou indirects relatifs à NW DP Investment S.à r.l., tels que des retours sur capital, des distributions de dividendes, de remboursements d'emprunt ou d'intérêts. Les Parts Sociales de Classe B donne droit à leurs propriétaires aux produits directs ou indirects relatifs à NW One Warrington S.à r.l., tels que des retours sur capital, des distributions de dividendes, de remboursements d'emprunt ou d'intérêts. Les Parts Sociales de Classe C donnent droit à leurs propriétaires aux produits directs ou indirects relatifs à NW Finance Company S.à r.l. et NW G Holdings S.à r.l., tels que des retours sur capital, des distributions de dividendes, de remboursements d'emprunt ou d'intérêts. Les Parts Sociales de Classe D donnent droit à leurs propriétaires aux produits directs ou indirects relatifs à NW S Holding S.à r.l., tels que des retours sur capital, des distributions de dividendes, de remboursements d'emprunt ou d'intérêts. Les Parts Sociales de Classe E donnent droit à leurs propriétaires aux produits directs ou indirects relatifs à Finsbury Dials, tels que des retours sur capital, des distributions de dividendes, de remboursements d'emprunt ou d'intérêts. Les Parts Sociales de Classe F donnent droit à leurs propriétaires aux produits directs ou indirects relatifs à NW 90 LA Holdco Limited et NW 90 LA Holdings Limited, tels que des retours sur capital, des distributions de dividendes, de remboursements d'emprunt ou d'intérêts. Les Parts Sociales de Classe G donnent droit à leurs propriétaires aux produits directs ou indirects relatifs à NW Diagonal Mar BV, tels que des retours sur capital, des distributions de dividendes, de remboursements d'emprunt ou d'intérêts. Les Parts Sociales de Classe H donnent droit à leurs propriétaires aux produits directs ou indirects relatifs à NW HSQ S.à r.l. tels que des retours sur capital, des distributions de dividendes, de remboursements d'emprunt ou d'intérêts. Les Parts Sociales de Classe I donnent droit à leurs propriétaires aux produits directs ou indirects relatifs à NW FSP S.à r.l. tels que des retours sur capital, des distributions de dividendes, de remboursements d'emprunt ou d'intérêts. Les Parts Sociales de Classe I donnent droit à leurs propriétaires aux produits directs ou indirects relatifs à NW FSP S.à r.l. tels que des retours sur capital, des distributions de dividendes, de remboursements d'emprunt ou d'intérêts. Les Parts Sociales de Classe J donnent droit à leurs propriétaires aux produits directs ou indirects relatifs à NW Templar House Holdco Limited et NW Templar House Limited, tels que des retours sur capital, des distributions de dividendes, de remboursements d'emprunt ou d'intérêts.

Les Parts Sociales de Classe K donnent droit à leurs propriétaires aux produits directs ou indirects relatifs à NW PM 1 S.à r.l.et NW PM 2 S.à r.l., tels que des retours sur capital, des distributions de dividendes, de remboursements d'emprunt ou d'intérêts

Les produits n'étant reliés ni à NW DP Investment S.à r.l., NW One Warrington S.à r.l., NW Finance Company S.à r.l., NW G Holding S.à r.l., NW S Holdings S.à r.l., Finsbury Dials, NW 90 LA Holdco Limited, NW 90 LA Holdings Limited, NW Diagonal Mar B.V., NW HSQ S.à r.l, NW FSP S.à r.l., NW Templar House Holdco Limited, NW Templar House Limited, NW PM 1 S.à r.l. ou NW PM 2 S.à r.l. seront distribués de façon équitable parmi tous les associés au prorata du nombre de parts sociales détenu par chacun d'eux.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être mis en place, auquel toute prime d'émission payée pour toute Classe de Parts Sociales en plus de sa valeur nominale peut être transférée. Le compte prime d'émission doit rester alloué et réservé à la Classe de Parts Sociales concernée. Le montant du compte prime d'émission peut être utilisé pour le paiement des part sociales de la Classe de Parts Sociales concernée que la Société peut racheter seulement au (x) propriétaire(s) des parts sociales de ladite Classe de Parts Sociales, pour compenser les pertes nettes réalisées en respect de cette Classe de Parts Sociales, pour faire des distributions au(x) propriétaire(s) de ladite Classe de Parts Sociales sous la forme de dividendes ou pour allouer des fonds à la réserve légale au prorata du montant des profits réalisés par ladite Classe de Parts Sociales.»

Quatrième Résolution

Les Associés décident d'autoriser tout gérant de la Société agissant avec les pleins pouvoirs de substitution d'enregistrer les résolutions adoptées ci-dessus de la façon la plus appropriée dans les livres et comptes de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société a raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ EUR 2.000,-

DONT ACTE, fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. REICHEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2014. Relation: LAC/2014/51066. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175553/299.

(140200927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

A-R-A Retail Centers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 164.822.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.233.

En date du 24 octobre 2014, lors d'une augmentation du capital social de ARA Master S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.789 au capital de EUR 12.500, les associés de la Société ont libéré les parts sociales souscrites dans ARA Master S.à r.l. par un apport de toutes les parts sociales de la Société à ARA Master S.à r.l, qui est ainsi devenue l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A-R-A Retail Centers S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014174274/16.

(140199466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

**Evergreen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Evergreen S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 191.546.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of October.

Before M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned:

THERE APPEARED:

Evergreen Holdings V, LLC, a Delaware limited liability company incorporated under the laws of the state of Delaware, United States, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, duly represented by Mr. Luís Marques GUILHERME, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal, signed in Luxembourg, on 22 October, 2014.

The said proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the company Evergreen S.à r.l., société à responsabilité limitée, with registered office at L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed received by Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on October 3, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as the Sole Member of the Company:

First resolution

The Sole Member resolves to change the name of the Company into Evergreen Holding S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Member resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

Art. 1. "There is hereby formed a private limited liability company, "société à responsabilité limitée", under the name of "Evergreen Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of incorporation."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight hundred Euros (EUR 800.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois octobre.

Par devant Nous, Me Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Evergreen Holdings V, LLC, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, dûment représenté par M. Luís Marques GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 22 octobre 2014.

Cette procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (ci-après l'«Associé Unique») de la société Evergreen S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, pas encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, le 3 octobre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire d'arrêter comme suit les résolutions suivantes qu'il prend en sa qualité d'Associé Unique de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en Evergreen Holding S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «Evergreen Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. M. GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2014. LAC/2014/50097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171889/78.

(140197128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Project Oxford Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 188.045.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of September,
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Project Oxford Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 188.045 (the Company). The Company has been incorporated on May 23, 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since the date of incorporation of the Company.

There appeared

NEO Capital Private Equity Fund II LP, an English limited partnership, governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 36-38 Wigmore Street, London W1U 2LJ, United Kingdom, registered with the Company's House under company number LP015631 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to designate the existing twelve thousand five hundred (12,500) issued and outstanding shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share as ordinary shares (the Ordinary Shares); creation of nine (9) new classes of shares, namely the class A shares (the Class A Shares), class B shares (the Class B Shares), class C shares (the Class C Shares), class D shares (the Class D Shares), class E shares (the Class E Shares), class F shares (the Class F Shares), class G shares (the Class G Shares), class H shares (the Class H Shares) and class I shares (the Class I Shares); and increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-), by way of the issue of five hundred (500) new Class A Shares, five hundred (500) new Class B Shares, five hundred (500) new Class C Shares, five hundred (500) new Class D Shares, five hundred (500) new Class E Shares, five hundred (500) new Class F Shares, five hundred (500) new Class G Shares, five hundred (500) new Class H Shares and five hundred (500) new Class I Shares, all such shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the rights and obligations set forth in the amended articles of association of the Company (the Articles) as adopted under items 3. and 5. below.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by a payment in kind.

3. Subsequent amendment to article six (6) of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 1. above.

4. Amendment to article one (1) of the Articles in order to inter alia insert a definition of “Ordinary Shares”, “Class A Shares”, “Class B Shares”, “Class C Shares”, “Class D Shares”, “Class E Shares”, “Class F Shares”, “Class G Shares”, “Class H Shares”, “Class I Shares”, “Available Amount”, “Cancellation Value” and “Interim Accounts” in the definition section of the Articles.

5. Amendment to article twenty-two (22) of the Articles in order to regulate dividend distributions by the Company to its shareholders.

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to (i) designate the existing twelve thousand five hundred (12,500) issued and outstanding shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share as Ordinary Shares, (ii) create nine (9) new classes of shares, namely the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares and (iii) increase the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-), by way of the issue of five hundred (500) new Class A Shares, five hundred (500) new Class B Shares, five hundred (500) new Class C Shares, five hundred (500) new Class D Shares, five hundred (500) new Class E Shares, five hundred (500) new Class F Shares, five hundred (500) new Class G Shares, five hundred (500) new Class H Shares and five hundred (500) new Class I Shares, all such shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the rights and obligations set forth in the amended Articles as adopted under the Third Resolution and Fifth Resolution below.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to five hundred (500) new Class A Shares, five hundred (500) new Class B Shares, five hundred (500) new Class C Shares, five hundred (500) new Class D Shares, five hundred (500) new Class E Shares, five hundred (500) new Class F Shares, five hundred (500) new Class G Shares, five hundred (500) new Class H Shares and five hundred (500) new Class I Shares, all such shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, and fully pays up such shares by a payment in kind consisting of a claim in an aggregate amount of six million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 6,987,500.-) (the Claim) that the Sole Shareholder has against the Company.

The contribution in kind of the Claim from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

- (i) an amount of four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-) to the nominal share capital account of the Company;
- (ii) an amount of one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-) to the legal reserve account of the Company; and

(ii) the surplus in an amount of six million nine hundred eighty-one thousand three hundred Euro (EUR 6,981,300.-) to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim is evidenced by inter alia (i) the interim balance sheet of the Sole Shareholder as at September 11, 2014 signed for approval by the management of the Sole Shareholder and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the interim balance sheet of the Company as at September 11 (the Balance Sheet) shows a Claim in an amount of at least six million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 6,987,500.-) payable by the Company to the Sole Shareholder;

- the Sole Shareholder holds the Claim, is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;

- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company is, as per the Balance Sheet, of at least six million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 6,987,500.-) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Claim contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company and upon the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claim which will be extinguished by way of a confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, five hundred (500) Class A Shares, five hundred (500) Class B Shares, five hundred (500) Class C Shares, five hundred (500) Class D Shares, five hundred (500) Class E Shares, five hundred (500) Class F Shares, five hundred (500) Class G Shares, five hundred (500) Class H Shares and five hundred (500) Class I Shares, all such Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the issued share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Subject to this article 6, the Company may repurchase or redeem its own Shares (to the exception, however, of the Ordinary Shares which are not redeemable) provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below. In such case, the rules of priority and proportions set out herein and in article 22 for the distribution of profits will apply accordingly.

For the avoidance of doubt, the following priority shall apply to Share redemptions:

(i) no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding;

(ii) no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding;

(iii) no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding;

(iv) no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding;

(v) no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding;

(vi) no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding;

(vii) no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding; and

(viii) no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding.

The consideration payable by the Company (Cancellation Value) shall be determined in accordance with the terms of this article 6.

The share capital of the Company may be reduced by cancelling Shares of one or multiple classes in their entirety, by way of the redemption and cancellation of all the Shares of the relevant class. Where Shares are redeemed and cancelled, the redemption and cancellation of such Shares shall be made in the reverse alphabetical order (i.e., starting with Class I Shares).

Where Shares are redeemed and cancelled in the order mentioned in the paragraph above, the holder(s) of the relevant class of Shares so redeemed and cancelled shall be entitled to the payment of a portion of the Available Amount pro rata their/its participation in the relevant class of Shares so redeemed and cancelled, as determined by the Board and approved by the General Meeting. Shareholders holding redeemed and cancelled Shares shall receive an amount equal to the Cancellation Value per Share so redeemed and cancelled. The Cancellation Value shall be calculated by dividing the Available Amount by the number of Shares in issue in the class of the Shares to be redeemed and cancelled.

The Available Amount shall be determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts.

The Available Amount applicable to the relevant class of Shares shall be calculated at the date of the redemption and cancellation of the Shares unless otherwise decided by the General Meeting adopting resolutions in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment to the Articles.

The Cancellation Value payable by the Company for any redeemed and cancelled share shall be due and payable by the Company upon the redemption and cancellation of the Shares.”

Fourth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article one (1) of the Articles in order to inter alia insert a definition of “Ordinary Shares”, “Class A Shares”, “Class B Shares”, “Class C Shares”, “Class D Shares”, “Class E Shares”, “Class F Shares”, “Class G Shares”, “Class H Shares”, “Class I Shares”, “Available Amount”, “Cancellation Value” and “Interim Accounts” in the definition section of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Available Amount	means: (a) the net profits of the Company (including carried forward profits) plus (b) distributable reserves of the Company minus (c) (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any amounts in the reserve accounts of the Company which cannot be distributed pursuant to the Law (such reserves being constituted in accordance with the Articles and the Law) and (iii) any amount due and unpaid relating to the shares not redeemed and cancelled.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Cancellation Value	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Class A Shares	means the class A shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class A Share means any of them.
Class B Shares	means the class B shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class B Share means any of them.
Class C Shares	means the class C shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class C Share means any of them.
Class D Shares	means the class D shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class D Share means any of them.
Class E Shares	means the class E shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class E Share means any of them.
Class F Shares	means the class F shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class F Share means any of them.
Class G Shares	means the class G shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class G Share means any of them.
Class H Shares	means the class H shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class H Share means any of them.

Class I Shares	means the class I shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class I Share means any of them.
Company	means Project Oxford Holding S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at a maximum of 8 (eight) days prior to the redemption and cancellation of the relevant classes of Shares.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Ordinary Shares	means the ordinary shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Ordinary Share means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.”

Fifth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article twenty-two (22) of the Articles in order to regulate dividend distributions by the Company to its shareholders which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 22. Distributions.** From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

After allocation to the legal reserve, the General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of the Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them, then,
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class I Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class H Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company."

Sixth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately four thousand Euros (4,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quizième jour du mois de septembre,

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Project Oxford Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 188.045 (la Société). La Société a été constituée le 23 mai 2014 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

A comparu

NEO Capital Private Equity Fund II LP, un société à responsabilité limitée (limited partnership) anglaise, régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 36-38 Wigmore Street, Londres W1U 2LJ, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro LP015631 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de désigner les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes émises et en circulation de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale en tant que parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires); création de neuf (9) nouvelles classes de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), les parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), les parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), les parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), les parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H) et les parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I); et augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents Euros (EUR 4.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale à dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-) par l'émission de cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, et ces parts sociales ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus dans les statuts modifiés de la Société (les Statuts) tels qu'adoptés aux points 3. et 5. ci-dessous.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications adoptées au point 1. ci-dessus.

4. Modification de l'article un (1) des Statuts afin, entre autres, d'insérer une définition de «Parts Sociales Ordinaires», «Parts Sociales de Classe A», «Parts Sociales de Classe B», «Parts Sociales de Classe C», «Parts Sociales de Classe D», «Parts Sociales de Classe E», «Parts Sociales de Classe F», «Parts Sociales de Classe G», «Parts Sociales de Classe H», «Parts Sociales de Classe I», «Montant Disponible», «Valeur d'Annulation» et «Comptes Intérimaires» dans la section des définitions des Statuts.

5. Modification de l'article vingt-deux (22) des Statuts afin de réglementer les distributions de dividendes par la Société à ses associés.

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de (i) désigner les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes émises et en circulation de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale en tant que Parts Sociales Ordinaires, (ii) créer neuf (9) nouvelles classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, et (iii) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents Euros (EUR 4.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale à dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-) par l'émission de cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, et ces parts sociales ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus dans les Statuts modifiés tels qu'adoptés à la Troisième Résolution et à la Cinquième Résolution ci-dessous.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare par la présente qu'il souscrit à cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR

1,-) par part sociale, et libère intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de six millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 6.987.500,-) (la Créance) que l'Associé Unique détient envers la Société.

L'apport en nature de la Créance de l'Associé Unique à la Société sera alloué comme suit:

- (i) un montant de quatre mille cinq cents Euros (EUR 4.500,-) au compte du capital social nominal de la Société;
- (ii) un montant de mille sept cents Euros (EUR 1.700,-) au compte de la réserve légale de la Société; et
- (iii) le surplus d'un montant de six millions neuf cent quatre-vingt-un mille trois cents Euros (EUR 6.981.300,-) au compte de la réserve prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée, entre autres, par (i) le bilan intérimaire de la Société au 11 septembre 2014 signé pour approbation par la gérance de l'Associé Unique et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- le bilan intérimaire de la Société au 11 septembre 2014 (le Bilan) montre une créance d'un montant d'au moins six millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 6.987.500,-) payable par la Société à l'Associé Unique;
- l'Associé Unique est le seul titulaire de la Créance et possède le droit d'en disposer;
- la Créance est certaine, liquide et exigible à sa date d'effet sans déduction aucune;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est, conformément au Bilan, d'au moins six millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 6.987.500,-), et aucun changement substantiel n'est intervenu depuis la date du Bilan qui aurait pu déprécier l'apport fait à la Société;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit qui pourrait limiter sa cessibilité ou réduire sa valeur; et
- toutes les formalités requises pour la cession de la propriété légale de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique immédiatement suivant réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société et au moment de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra la seule propriétaire de la Créance, laquelle sera éteinte par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales Ordinaires, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe F, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) Parts Sociales de Classe I, toutes ces Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social émis, il peut être créé un compte de prime sur lequel seront versées toutes primes payées sur une Part Sociale en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour effectuer des paiements de Parts Sociales que la Société peut racheter à ses Associés, pour épurer toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés sous la forme de dividendes ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Sous réserve de cet article 6, la Société peut racheter ses propres Parts Sociales (à l'exception toutefois des Parts Sociales Ordinaires qui ne sont pas rachetables) à condition que les Parts Sociales rachetées soient immédiatement annulées et le capital social souscrit de la Société réduit en conséquence par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale de la manière requise pour la modification des Statuts, tel que prévu à l'article 11 ci-dessous. Dans ce cas, les règles de priorité et les proportions prévues dans le présent article et à l'article 22 pour la distribution de dividendes s'appliqueront en conséquence.

Pour éviter tout doute, la priorité suivante s'appliquera aux rachats de Parts Sociales:

- (i) aucune Part Sociale de Classe A ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe B existent au moment du rachat;
- (ii) aucune Part Sociale de Classe B ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe C existent au moment du rachat;
- (iii) aucune Part Sociale de Classe C ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe D existent au moment du rachat;
- (iv) aucune Part Sociale de Classe D ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe E existent au moment du rachat;
- (v) aucune Part Sociale de Classe E ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe F existent au moment du rachat;

(vi) aucune Part Sociale de Classe F ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe G existent au moment du rachat;

(vii) aucune Part Sociale de Classe G ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe H existent au moment du rachat; et

(viii) aucune Part Sociale de Classe H ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe I existent au moment du rachat.

La contrepartie payable par la Société (Valeur d'Annulation) sera déterminée conformément aux dispositions de cet article 6.

Le capital social de la Société peut être diminué par voie d'annulation des Parts Sociales d'une ou plusieurs classes dans leur entièreté, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans la classe concernée. Dans le cas de rachats ou d'annulations de Parts Sociales, de tels rachats et annulations de Parts Sociales devront être faits dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe I).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Parts Sociales, dans l'ordre mentionné ci-dessus, les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetées ou annulées auront droit au paiement d'une portion du Montant Disponible, au prorata de leur détention dans cette Classe de Parts Sociales rachetées ou annulées, déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale. Les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées doivent recevoir un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale détenue par eux et rachetée ou annulée. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Disponible par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetées et annulées.

Le Montant Disponible sera déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires.

Le Montant Disponible applicable à la Classe de Parts Sociales concernée est calculé à la date du rachat et de l'annulation des Parts Sociales, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, adoptant leur résolution conformément aux conditions de quorum et de majorité définies par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.»

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article un (1) des Statuts afin, entre autres, d'insérer une définition de «Parts Sociales Ordinaires», «Parts Sociales de Classe A», «Parts Sociales de Classe B», «Parts Sociales de Classe C», «Parts Sociales de Classe D», «Parts Sociales de Classe E», «Parts Sociales de Classe F», «Parts Sociales de Classe G», «Parts Sociales de Classe H», «Parts Sociales de Classe I», «Montant Disponible», «Valeur d'Annulation» et «Comptes Intérimaires» dans la section des définitions des Statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Définitions.** Dans l'interprétation des présents statuts, à moins que le contexte ne l'indique autrement, les termes suivants auront la signification suivante:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes inscrites dans le registre des associés de la Société en application de l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs des Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Associé Unique	signifie la seule personne inscrite dans le registre des associés de la Société en application de l'article 185 de la Loi en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société établis au maximum huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des classes de Parts Sociales concernées.
Conseil	signifie le conseil de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en tant que tel par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (à l'exception du samedi et du dimanche) pendant lesquelles les banques commerciales sont ouvertes à Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Montant Disponible	signifie: (a) les bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés à nouveau) augmenté (b) des réserves distribuables de la Société réduit (c) (i) par toute perte (y compris les pertes reportées à nouveaux), (ii) tout solde des comptes de réserve de la Société qui ne peut pas être distribué conformément à la Loi

	(ces réserves ayant été constituées conformément aux Statuts et à la Loi), et (iii) de tout montant dû et impayé relatif aux Parts Sociales n'ayant pas été rachetées et annulées.
Parts Sociales	signifie les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe A	signifie les parts sociales de classe A nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe A signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe B	signifie les parts sociales de classe B nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe B signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe C	signifie les parts sociales de classe C nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe C signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe D	signifie les parts sociales de classe D nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe D signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe E	signifie les parts sociales de classe E nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe E signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe F	signifie les parts sociales de classe F nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe F signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe G	signifie les parts sociales de classe G nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe G signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe H	signifie les parts sociales de classe H nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe H signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe I	signifie les parts sociales de classe I nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe I signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales Ordinaires	signifie les parts sociales ordinaires nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale Ordinaire signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura le sens attribué à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Project Oxford Holding S.à r.l.
Statuts	signifie les statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre.
Valeur d'Annulation	aura le sens attribué à ce terme à l'article 6.

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article vingt-deux (22) des Statuts afin de réglementer les distributions de dividendes par la Société à ses associés qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 22. Distributions.** Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5%) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 6 ci-dessus, mais sera de nouveau obligatoire dès que la réserve tombe en-dessous d'un dixième (1/10).

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, l'Assemblée Générale décide du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Classe de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Classe I) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Classe de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie H).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent, des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil ou, le cas échéant, par l'Associé Unique;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été préparés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduits des pertes reportées et de sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) le réviseur de la Société, le cas échéant, a établi dans son rapport au Conseil ou, le cas échéant, à l'Associé Unique, que les points (i) et (ii) ci-dessus ont été observés;

(iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés ou par le Conseil, ou le cas échéant, par le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivants la date des comptes intérimaires;

(v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés en tenant compte des actifs de la Société; et

(vi) si des dividendes intérimaires excédant les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social ont été versés, les Associés devront alors rembourser l'excédant à la Société.»

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à quatre mille Euros (4.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44300. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175576/604.

(140201217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Maison Pétrole Beta (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.616.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of October, before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared,

CASA Exploration, L.P., an exempted limited partnership duly formed and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY 1-9005, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, under number 53505, acting by its general partner, CASA Exploration GP, Ltd.,

here represented by Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated.

Title I. - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "Maison Pétrole Beta (Luxembourg)".

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks, and licenses or other property or rights as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand U.S. Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one U.S. Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III. - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole or any manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented by proxy holder at least one type A manager and at least one type B manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented by proxy holder including the affirmative vote of at least one type A manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV. - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Except as otherwise provided in these Articles, resolutions of the general meetings of shareholder(s) are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholder meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholder meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as of the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, (i) to the general shareholders meeting, when the holding of such shareholders meetings is compulsory pursuant to article 16 above, or (ii) in writing to all the shareholders when the holding of such shareholder meetings is not compulsory.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholder representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration.

After payment of all the debts of the Company, including the expenses of liquidation and the repayment of the share capital to each of the shareholders, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17 above, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

All the 20,000 (twenty thousand) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by CASA Exploration L.P., named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000 (twenty thousand U.S. Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,250.-

The contribution is valued at EUR 15,754.20.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, CASA Exploration, L.P., acting as sole shareholder through its general partner, CASA Exploration GP, Ltd. and representing the entirety of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

- 1) James Timothy Blaine, born on October 13, 1964, in Gary, Indiana, United States of America, residing professionally at 1800 Post Oak Boulevard, Suite 380, Houston, Texas 77056, United States of America; and
 - Bernard Wirth, born on August 8, 1953, in Nebraska City, Nebraska, United States of America, residing professionally at 1800 Post Oak Boulevard, Suite 380, Houston, Texas 77056, United States of America;
 are appointed as type A managers of the Company for an undetermined duration;
 - Marjorie Allo, born on November 19, 1967, in Paris, France, residing professionally at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Emmanuel Natale, born on July 20, 1970, in Belfort, France, residing professionally at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

are appointed as type B managers of the Company for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois d'Octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu,

CASA Exploration, L.P., un exempted limited partnership dûment constituée et existant valablement en vertu des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY 1-9005, Iles Cayman et étant enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro 53505, agissant par le biais de son general partner, CASA Exploration GP, Ltd.,

ici représentée par Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant en qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} . - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Maison Pétrole Beta (Luxembourg)».

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété ou droits que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la municipalité de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis), divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III. - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou chaque gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Chaque gérant peut participer au conseil par téléphone, vidéo conférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié, initié à partir du Grand-Duché de Luxembourg et permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres en même temps. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doit faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Sauf disposition contraire prévue dans ces Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V. - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés (i) à l'assemblée générale des associés, lorsque la tenue d'une telle assemblée est obligatoire en vertu de l'article 16 ci-dessus, ou (ii) par écrit à tous des associés lorsque la tenue d'une telle assemblée n'est pas obligatoire.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est alloué par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de le distribuer proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent, de le reporter ou de le transférer dans une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes dettes, y compris les dépenses relatives à la liquidation et le remboursement du capital social aux associés, le boni de liquidation sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17 mentionné au-dessus, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription - Paiement

La totalité des 20.000 (vingt mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant été entièrement souscrites by CASA Exploration L.P., prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.250,- EUR

L'apport est évalué à 15.754,20- EUR.

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, CASA Exploration, L.P., agissant en sa qualité d'associé unique et par le biais de son general partner, CASA Exploration GP, Ltd., représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) James Timothy Blaine, né le 13 octobre 1964, à Gary, Indiana, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 1800 Post Oak Boulevard, Suite 380, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique; et

- Bernard Wirth, né le 8 août 1953, à Nebraska City, Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 1800 Post Oak Boulevard, Suite 380, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique;

sont nommés gérants de type A de la Société pour une période indéterminée.

- Marjorie Allo, née le 19 novembre 1967, à Paris, France, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Emmanuel Natale, né le 20 juillet 1970, à Belfort, France, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

sont nommés gérants de type B de la Société pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2014. Relation GRE/2014/4269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014173879/428.

(140199013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Kellogg Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.786.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.831.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of the month of October.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Kellogg Europe Company Limited, a company incorporated and existing under the laws of Bermuda and having its registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM Bermuda and being registered under number 35984 with the Registrar of Companies, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Kellogg Lux I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 103.831, incorporated on 29th October 2004 by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on 13th January 2005, number 35, page 1654.

The articles of incorporation of the Company were amended the last time on 9 May 2012 pursuant to a notarial deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial number 1526, page 73239, of 19 June 2012.

The Sole Shareholder was represented by Maître Sophie Bronkart, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 October 2014 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all four hundred thousand thirty-one two hundred and sixty (431,260) shares in issue in the Company divided into one hundred fifty-six thousand six hundred fifty-two (156,652) Class Z shares, sixty-eight thousand six hundred and fifty-two (68,652) Class B shares, sixty-eight thousand six hundred and fifty-two (68,652) Class C shares, sixty-eight thousand six hundred and fifty-two (68,652) Class D shares and sixty-eight thousand six hundred and fifty-two (68,652) Class E shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented and the decision can be validly taken on all items of the agenda.
3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

I. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of five thousand Euro (EUR 5,000) so as to bring it from currently ten million seven hundred eighty-one thousand five hundred Euro (EUR 10,781,500) to ten million seven hundred eighty-six thousand five hundred Euro (EUR 10,786,500) by the issue of two hundred (200) new shares (being forty (40) shares in each of Class Z, B, C, D, E) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each (the "New Shares") for an aggregate subscription price of eighteen million one hundred eighty four thousand one hundred forty two Euro and eighty cents (EUR 18,184,142.80) (the "Subscription Price").

II. Subscription of the New Shares and payment of the Subscription Price by the Sole Shareholder by way of contribution in kind and assignment of receivables owned by the Sole Shareholder against Prime Bond Holdings Limited and Kellogg RUS LLC valued at an aggregate amount of eighteen million one hundred eighty four thousand one hundred forty two Euro and eighty cents (EUR 18,184,142.80) (the "Contribution in Kind" or "Contributed Receivables").

III. Acknowledgment of the report of the board of managers of the Company dated 29 October 2014 on the valuation of the Contribution in Kind (the "Valuation Report"); approval of the value of the Contributed Receivables and allocation

out of the Subscription Price of five thousand (EUR 5,000) to the share capital and the balance of eighteen million one hundred seventy nine thousand one hundred forty two Euro eighty cents (EUR 18,179,142.80) to the freely distributable share premium account.

IV. Consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereupon the Sole Shareholder took the following decisions:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-) so as to bring it from currently ten million seven hundred eighty-one thousand five hundred Euro (EUR 10,781,500.-) to ten million seven hundred eighty-six thousand five hundred Euro (EUR 10,786,500.-) by the issue of two hundred (200) new shares (being forty (40) shares in each of Class Z, B, C, D, E) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the "New Shares"), to be paid up with an aggregate share premium of eighteen million one hundred seventy-nine thousand one hundred forty-two Euro eighty cents (EUR 18,179,142.80) and to be subscribed for by the Sole Shareholder resulting in an aggregate Subscription Price of the New Shares of eighteen million one hundred eighty-four thousand one hundred and forty-two Euro eighty cents (EUR 18,184,142.80).

Second resolution

The New Shares referred to above have been subscribed and paid in full by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above by way of contribution in kind.

The contribution in kind made by the Sole Shareholder of the Company is constituted by:

(i) a EUR equivalent of a five million nine hundred eighty-five thousand eight hundred and ninety Roubles and eight Kopeck (RUB 5,985,890.08) receivable against Prime Bond Holdings Limited being one hundred fourteen thousand three hundred thirty Euro and fifty cents (EUR 114,330.50) based on the Euro/Rouble exchange rate as published on the Bloomberg website as of 20 October 2014,

(ii) a EUR equivalent of one hundred nineteen million twenty-four thousand seven hundred and twenty-eight Roubles (RUB 119,024,728.-) receivable against Prime Bond Holdings Limited being two million two hundred seventy-three thousand three hundred seventy-two Euro and thirty cents (EUR 2,273,372.30) based on the Euro/Rouble exchange rate as published on the Bloomberg website as of 20 October 2014,

(iii) a four hundred ninety-three thousand seven hundred and forty-nine Euro (EUR 493,749.-) receivable against Kellogg RUS LLC and

(iv) a fifteen million three hundred two thousand six hundred and ninety-one Euro (EUR 15,302,691.-) receivable against Kellogg RUS LLC

together being an aggregate amount of eighteen million one hundred eighty-four thousand one hundred forty-two Euro and eighty cents (EUR 18,184,142.80).

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared that it is the sole holder and owner of the Contributed Receivables and that there exists no impediments to the transfer thereof to the Company. Proof of the Sole Shareholder's ownership of the Contributed Receivables has been shown to the undersigned notary.

Third resolution

It is resolved to approve the valuation of the Contributed Receivables referred to above of eighteen million one hundred eighty four thousand one hundred forty-two Euro and eighty cents (EUR 18,184,142.80) as set out in the Valuation Report, which shall be annexed hereto to be registered with the present deed. The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above, the Managers consider that the Receivables (as defined in the Valuation Report) amount to eighteen million one hundred eighty four thousand one hundred forty-two Euro and eighty cents (EUR 18,184,142.8), which is at least equal to the Subscription Price."

In consideration for the above contribution, it is resolved to allocate the Subscription Price up to five thousand Euro (EUR 5,000.-) to the share capital and the balance being an amount of eighteen million one hundred seventy-nine thousand one hundred forty-two Euro eighty cents (EUR 18,179,142.80) to the freely distributable share premium account.

Proof of the transfer of the Contributed Receivables to the Company was given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

Art. 5. Share capital. (first sentence). "The issued share capital of the Company is set at ten million seven hundred eighty-six thousand five hundred Euro (EUR 10,786,500.-) divided into one hundred fifty-six thousand six hundred ninety-two (156,692) Class Z shares, sixty-eight thousand six hundred and ninety-two (68,692) Class B shares, sixty-eight thousand six hundred and ninety-two (68,692) Class C shares, sixty-eight thousand six hundred and ninety-two (68,692) Class D shares and sixty-eight thousand six hundred and ninety-two (68,692) Class E shares (being together four hundred

thirty-one thousand four hundred sixty (431,460) shares), with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and such rights and characteristics as set out hereafter."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at six thousand six hundred Euro (EUR 6,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the representative of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same representative, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Kellogg Europe Company Limited, une société créée et existante sous les lois des Bermudes et ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM Bermudes et étant enregistrée au Registrar of Companies sous le numéro 35984, étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de Kellogg Lux I S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B 103831, constituée le 29 octobre 2004 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") du 13 janvier 2005, numéro 35, page 1654.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 9 mai 2012 suivant acte notarié de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial numéro 1526, page 73239 du 19 juin 2012.

L'Associé Unique est représenté par Maître Sophie Bronkart, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 octobre 2014 (qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les quatre cent trente et un mille deux cent soixante (431.260) parts sociales émises de la Société divisées en cent cinquante-six mille six-cent cinquante-deux (156.652) parts sociales de Classe Z, soixante-huit mille six-cent cinquante-deux (68.652) parts sociales de Classe B, soixante-huit mille six-cent cinquante-deux (68.652) parts sociales de Classe C, soixante-huit mille six-cent cinquante-deux (68.652) parts sociales de Classe D et soixante-huit mille six-cent cinquante-deux (68.652) parts sociales de Classe E, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

2. L'Associé Unique est représenté par procuration de sorte que toutes les parts sociales émises dans la Société sont représentées et la décision peut valablement être prise sur tous les points de l'ordre du jour.

3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Agenda

I. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cinq mille Euro (EUR 5.000,-) afin de le porter de son montant actuel de dix millions sept cent quatre-vingt-un mille cinq cents Euro (EUR 10.781.500,-) à dix millions sept cent quatre-vingt-six mille cinq cents Euro (EUR 10.786.500,-) par l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales (à savoir quarante (40) parts sociales de chaque Classe Z, B, C, D, E) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de dix-huit millions cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante-deux Euro et quatre-vingts centimes (EUR 18.184.142,80) (le «Prix de Souscription»).

II. Souscription des Nouvelles Parts Sociales et paiement du Prix de Souscription par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature et transfert de créances détenues par l'Associé Unique contre Prime Board Holdings Limited et Kellogg RUS LLC évaluées à un montant de dix-huit millions cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante-deux Euro et quatre-vingts centimes (EUR 18.184.142,80) (l'«Apport en Nature» ou les «Créances Apportées»).

III. Prise d'acte du rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société daté du 29 octobre 2014 concernant l'Apport en Nature (le «Rapport d'Evaluation»); approbation de la valeur des Créances Apportées et attribution sur le Prix de Souscription de cinq mille Euro (EUR 5.000,-) au capital social et du solde de dix-huit millions cent soixante-dix-neuf mille cent quarante-deux Euro et quatre-vingts centimes (EUR 18.179.142,80) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

IV. Modification consécutive de la première phrase de l'article 5 des statuts.

A la suite de quoi, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cinq mille Euro (EUR 5.000,-) afin de le porter de son montant actuel de dix millions sept-cent quatre-vingt-un mille cinq cents Euro (EUR 10.781.500,-) à dix millions sept cent quatre-vingt-six mille cinq cents Euro (EUR 10.786.500,-) par l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales (à savoir quarante (40) parts sociales de chaque Classe Z, B, C, D, E) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») devant être payées avec une prime d'émission d'un montant total dix-huit millions cent soixante-dix-neuf mille cent quarante-deux Euro et quatre-vingts centimes (EUR 18.179.142,80) devant être souscrites par l'Associé Unique de la Société résultant en un Prix de Souscription total pour les Nouvelles Parts Sociales de dix-huit millions cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante-deux Euro et quatre-vingts centimes (EUR 18.184.142,80).

Seconde résolution

Les Nouvelles Parts Sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ont été souscrites et libérées intégralement par l'Associé Unique, prénommé, représenté tel que mentionné ci-avant, par voie d'un apport en nature.

L'apport en nature fait par l'Associé Unique de la Société est constitué de:

(i) l'équivalent en Euro d'une créance de cinq millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille et huit cent quatre-vingt-dix Roubles et huit Kopeck (RUB 5.985.890,08) contre Prime Bond Holdings Limited, soit cent quatorze mille trois cent trente Euro et cinquante centimes (EUR 114.330,50) conformément au taux de change Euro/Rouble tel que publié sur le site de Bloomberg le 20 octobre 2014,

(ii) l'équivalent en Euro d'une créance de cent dix-neuf millions vingt-quatre mille sept cent vingt-huit Roubles (RUB 119.024.728,-) contre Prime Bond Holdings Limited, soit deux millions deux cent soixante-treize mille trois cent soixante-douze Euro et trente centimes (EUR 2.273.372,30) conformément au taux de change Euro/Rouble tel que publié sur le site de Bloomberg le 20 octobre 2014,

(iii) une créance de quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent quarante-neuf Euro (EUR 493.749,-) contre Kellogg RUS LLC et

(iv) d'une créance de quinze millions trois cent deux mille six cent quatre-vingt-onze Euro (EUR 15.302.691,-) contre Kellogg RUS LLC,

soit un montant total de dix-huit millions cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante-deux Euro et quatre-vingts centimes (EUR 18.184.142,80).

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, a déclaré qu'il est le détenteur et le propriétaire unique des Créances Apportées et qu'il n'existe aucun obstacle au transfert des Créances Apportées à la Société. Preuve de la détention des Créances Apportées par l'Associé Unique a été montrée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Il est décidé d'approuver l'évaluation des Créances Apportées mentionnées ci-dessus à dix-huit millions cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante-deux Euro et quatre-vingts centimes (EUR 18.184.142,80) tel qu'indiqué dans le Rapport d'Evaluation, qui annexe à la présente afin d'être soumis aux formalités d'enregistrement avec le présent acte. La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance est d'avis que les Créances Apportées (telles que définies dans le Rapport d'Evaluation) s'élèvent à dix-huit millions cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante-deux Euro et quatre-vingts centimes (EUR 18.184.142,80) ce qui est au moins égal à la Valeur de Souscription.»

En contrepartie de l'apport ci-dessus, il est décidé d'attribuer le Prix de Souscription pour un montant de cinq mille Euro (EUR 5.000,-) au capital social et du solde de dix-huit millions cent soixante-dix-neuf mille cent quarante-deux Euro et quatre-vingt centimes (EUR 18.179.142,80) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

La preuve du transfert des Créances Apportées à la Société a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

Art. 5. Capital Social (premier paragraphe). «Le capital social émis de la Société est fixé à dix millions sept cent quatre-vingt-six mille cinq cents Euro (EUR 10.786.500,-) divisé en cent cinquante-six mille six cent quatre-vingt-douze (156.692) parts sociales de Classe Z, soixante-huit mille six cent quatre-vingt-douze (68.692) parts sociales de Classe B, soixante-huit mille six cent quatre-vingt-douze (68.692) parts sociales de Classe C, soixante-huit mille six cent quatre-vingt-douze (68.692) parts sociales de Classe D et soixante-huit mille six cent quatre-vingt-douze (68.692) parts sociales de Classe E (au total quatre cent trente et un mille quatre cent soixante (431.460) parts sociales) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune avec les droits et caractéristiques comme décrits ci-après.»

176015

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à six mille six cents Euro (EUR 6.600,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bronkart, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2014. Relation: LAC/2014/51013. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172994/228.

(140197452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Evong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 157.875.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Valérie RAVIZZA, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant comme représentant du conseil d'administration de Evong S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, constituée par acte du notaire Jacques DELVAUX, alors notaire à Luxembourg, en tant que société anonyme, le 19 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 314 du 16 février 2011, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 21 octobre 2013 suivant acte du notaire Cosita DELVAUX, alors notaire à Redange-sur-Attert et publié au Mémorial n° 3107 du 6 décembre 2013,

conformément à une décision du conseil d'administration de la Société en date du 30 septembre 2014 (la «Résolution») et une décision du délégué du conseil d'administration de la Société du 22 octobre 2014 relative entre autre à l'émission d'actions dans la limite du capital autorisé adoptée sur la base de la Résolution (la «Décision»),

une copie de l'extrait de la Décision, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec cet acte.

Le comparant, agissant en sa qualité dont question ci-avant, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article 5.1. des statuts de la Société dispose que:

«Le capital social souscrit est fixé à six millions quatre cent quatre-vingt-et-un mille quarante-six euros (6.481.046,00 €) représenté par six millions quatre cent quatre-vingt-et-un mille quarante-six (6.481.046,00) actions ordinaires sous forme nominative ayant chacune une valeur nominale de un euro (€1,00).»

(II) L'article 5.2. des statuts de la Société dispose que:

«Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à soixante dix millions d'euros (€ 70.000.000) consistant en soixante dix millions (70.000.000) d'actions chacune ayant une valeur nominale de un euro (€1). Toute action autorisée mais non émise expirera cinq (5) années après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé. Le capital autorisé sera disponible notamment à l'occasion de la conversion d'obligations convertibles pouvant être émises par la Société.

Afin d'éviter tout doute, les actionnaires renoncent expressément à tout droit de souscription préférentiel qu'ils peuvent avoir en relation avec les émissions d'actions prévues ci-dessus.

Une augmentation de capital intervenue dans les limites du capital autorisé sera constatée par un acte notarié à la demande du Conseil ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et les paiements.»

(III) En vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration de la Société tels qu'énoncés au point (II) ci-avant, et selon la Décision, le conseil d'administration de la Société a décidé de l'émission de trois cent vingt-neuf mille sept cent quatorze (329.714) actions entièrement libérées chacune d'une valeur nominale d'un Euro, le tout ensemble avec une

prime d'émission de trois euros et soixante-huit centimes par action, pour un prix total de souscription de un million cinq cent quarante-trois mille soixante et un euro cinquante-deux cents (€ 1.543.061,52).

De ce montant, un total de trois cent vingt-neuf mille sept cent quatorze euro (€ 329.714,00) est alloué au capital social de la Société et le solde, à savoir un million deux cent treize mille trois cent quarante-sept euro cinquante-deux cents (€ 1.213.347,52) est alloué au compte prime d'émission.

Preuve de la libération de ce montant à la Société ainsi que de l'identité du souscripteur, par l'apport en numéraire du montant total de un million cinq cent quarante-trois mille soixante et un euro cinquante-deux cents (€ 1.543.061,52) au moment de l'émission des actions, a été donnée au notaire soussigné.

(IV) Il résulte de ce qui précède que le capital social émis de la Société a été augmenté pour atteindre un montant total de six millions huit cent dix mille sept cent soixante euro (€ 6.810.760,00) par l'émission de trois cent vingt-neuf mille sept cent quatorze (329.714) nouvelles actions de la Société.

A la suite à cette émission d'actions nouvelles et augmentation de capital, l'article 5.1. des statuts de la Société est modifié et se lira désormais comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé six millions huit cent dix mille sept cent soixante euro (€ 6.810.760) représenté par six millions huit cent dix mille sept cent soixante (6.810.760) actions ordinaires sous forme nominative ayant chacune une valeur nominale de un euro (€ 1).»

Dépenses:

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à EUR 3.000,-.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: V. RAVIZZA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 novembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014171890/70.

(140196973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

DIF ESP Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 191.215.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 24 octobre 2014 entre DIF ESP Luxembourg S.à r.l. et DIF ESP UK Partnership, représentée par DIF ESP UK Partner Limited les 12,500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- DIF ESP UK Partnership, ayant son principal lieu d'établissement et de direction à 30, St Mary Axe, London, EC3A 8BF, Royaume-Uni, représentée par DIF ESP UK Partner Limited, ayant son principal lieu d'établissement et de direction à 2, Hunting Gate, Hitchin, Hertfordshire, SG4 0TJ, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 9270199 au Registrar of Companies for England and Wales (Registre des Sociétés d'Angleterre et de Pays de Galles) détient 12,500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF ESP Holding Luxembourg S.à r.l.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Représentée par F. Kuiper et A. de Moel

Gérant

Référence de publication: 2014176027/21.

(140201865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.